



Le 13 mai 2021

## MESSAGE AUX ABONNÉS

### **Relativement à la circulaire 2021-001 (03.01.61.03) portant sur le rapport financier annuel des établissements publics et privés conventionnés (formulaire AS-471) - Mise à jour 2020-2021**

Nous informons le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) des éléments suivants relatifs aux frais reportés liés aux dettes à long terme :

- Le modèle de note complémentaire présenté à l'annexe 7 de la circulaire mentionnée ci-dessus a été mis à jour afin de mentionner la méthode d'amortissement utilisée pour amortir les dettes existantes au 31 mars 2020.

Le changement est identifié par un trait vertical dans la marge de gauche de la page 18 de ce document.

- Le gabarit proposé pour effectuer le calcul du taux effectif et l'amortissement annuel des frais reportés liés aux dettes a été ajouté aux pièces jointes de la circulaire.

Pour toute question ou information concernant ce message aux abonnés, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des normes et des pratiques de gestion réseau au 418 266-5940 ou à l'adresse [rapfin@msss.gouv.qc.ca](mailto:rapfin@msss.gouv.qc.ca).

La directrice générale adjointe de la gestion  
financière et des politiques de financement  
réseau,

*Original signé par*

Patricia Plante, CPA, CGA